

La charte de la plongée en eau douce

Avant la plongée :

1. Renseignez-vous sur les autorisations nécessaires à l'organisation de la plongée.
2. Privilégiez le covoiturage pour vous rendre sur le lieu de plongée.
3. Garez les voitures de façon à ne pas gêner les autres usagers et à ne faire aucun dégâts à la flore.
4. N'utilisez pas de savons liquides pour enfiler la combinaison. Ils contiennent des tensio-actifs (détergents) toxiques pour les organismes aquatiques, ils sont peu dégradables et s'accumulent dans les boues et les organismes.
5. Adaptez votre lestage aux conditions de la plongée.
6. Ne dégradez pas les berges lors de la mise à l'eau.
7. Tenez compte des périodes de reproduction des espèces pour l'organisation de la plongée.

Invertébrés fixés

Périodes de reproduction

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Amphibiens												
Oiseaux												
Insectes												
Mammifères												
Poissons												

Pendant la plongée :

1. Respectez les autres usagers.
2. Attachez tous les instruments afin de préserver la faune et la flore aquatiques fixées.
3. Evitez les palmes longues qui remuent le fond et restent accrochées dans les herbiers.
4. Palmez doucement et évitez de toucher le fond.
5. N'arrachez pas les plantes aquatiques.
6. Ne dérangez pas les animaux.
7. Pensez que les bulles peuvent causer des dégâts aux invertébrés fixés sur les branches immergées et aux nids des oiseaux d'eau.
8. N'émergez jamais pour discuter à faible profondeur, sortez loin de la berge et gonflez les bouées afin d'éviter le piétinement du sol et donc l'habitat de nombreuses espèces.
9. Effectuez les exercices en pleine eau ou aménagez une plate-forme à 2 mètres du sol.

Après la plongée :

1. Triez les déchets lors des collations et autres manifestations.
2. N'utilisez pas de vaisselle jetable en plastique.